

**Aménagement dans l'emprise de
la RD 93 à ERNOLSHEIM-SUR-
BRUCHE - Convention de financement**

Rapport n° CP/2011/317

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport vise à valider la convention de financement à passer avec la commune de Ernolsheim-Bruche suite aux travaux prévus sur la RD 93 en traverse d'agglomération.

La RD 93 traverse l'agglomération d'Ernolsheim-Bruche. La commune y envisage la réalisation d'un carrefour à feux, rue de la Gare.

Afin de permettre à la commune de faire émerger cette opération au FCTVA, il est nécessaire de passer une convention de financement conformément aux dispositions de l'article L1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention approuvée par le conseil municipal dans sa séance du 3 février 2011 et signée par le maire de la commune est jointe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la convention de financement à intervenir entre le Département et la commune de Ernolsheim-Bruche suite aux travaux prévus sur la RD 93 en traverse d'agglomération (aménagement d'un carrefour à feux rue de la Gare),*
- *autorise le président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL